

**SECTION 1: IDENTIFICATION****1.1. IDENTIFICATION**

Forme du produit : Mélanges  
Nom du produit : Sonotrace 30; Sonotrace 40

**1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES**

Utilisation recommandée : Essais non destructifs.

**1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Fabricant	Distributeur
Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T 847-657-5300	

**1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE**

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE****Classification GHS**

Non classé

**2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE****Étiquetage GHS**

Étiquetage non applicable

**2.3. AUTRES DANGERS**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE**

Non applicable

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS****3.1. SUBSTANCE**

Non applicable

**3.2. MÉLANGES**

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de HazCom 2012/SIMDUT 2015

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS**

Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

**4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS**

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

- Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

#### 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

#### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Risque de glissade sur la matière renversée.

##### 6.1.1. POUR LES NON-SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. POUR LES SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination.

#### 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

### SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

#### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Le benzène est soumis à la norme 29CFR 1910.1028 qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manutention incluant l'équipement de protection requis, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit passer les normes en revue et assurer la conformité aux exigences applicables.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à température ambiante. Conserver à l'abri des rayons solaires directs.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION**

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés.
Protection oculaire	: Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES**

État physique	: Liquide
Apparence	: Gel
Couleur	: Vert
Odeur	: Odeur parfumée
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,3 - 8,3
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

**9.2. AUTRES INFORMATIONS**

Teneur en COV : 60,48 g/l

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. RÉACTIVITÉ**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

**10.2. STABILITÉ CHIMIQUE**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur.

#### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Aucun connu.

#### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

### SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

#### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé  
 Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé  
 Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Sonotrace 30; Sonotrace 40	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Estimation de la toxicité aiguë calculée)
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h (Estimation de la toxicité aiguë calculée)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
 pH: 7,3 - 8,3  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
 pH: 7,3 - 8,3  
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
 Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
 Cancérogénicité : Non classé  
 Toxicité pour la reproduction : Non classé  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
 Danger par aspiration : Non classé  
 Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.  
 Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
 Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.  
 Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.  
 Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

### SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Sonotrace 30; Sonotrace 40	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Sonotrace 30; Sonotrace 40	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

#### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Aucun autre effet connu.

### SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

#### 13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac) : Non réglementé pour le transport  
 DOT (non-vrac) : Non réglementé pour le transport  
 TMD : Non réglementé pour le transport  
 IATA : Non réglementé pour le transport  
 IMDG : Non réglementé pour le transport

### SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

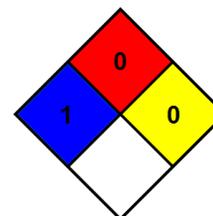
#### 15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus), sauf pour:

Propanol, 2-(méthylamino)-2-méthyl-	n° CAS 27646-80-6
C.I. Bleu direct 199	n° CAS 12222-04-7

Danger pour la santé NFPA : 1  
 Danger d'incendie NFPA : 0  
 Réactivité NFPA : 0



#### 15.2. RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.3. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

California Proposition 65 - Ce produit contient, ou peut contenir des traces d'une ou plusieurs substance(s) reconnues par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 12/07/2021  
 Autres informations : Aucun(e).  
 Préparé par : Nexreg Compliance Inc.  
[www.Nexreg.com](http://www.Nexreg.com)



SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 Nexreg Magnaflux

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*